

Corée du Sud, pays d'Amérique centrale par exemple. Ces efforts ont porté fruit, comme l'attestent la présence au Canada de personnes telles que le dissident soviétique Danylo Shumuk et la libération de prisonniers politiques en Corée du Sud.

L'Afrique du Sud est peut-être le meilleur exemple connu de l'action concertée entreprise par le Canada pour promouvoir les droits de la personne. La population et le gouvernement canadiens ont joué un rôle déterminant en condamnant l'apartheid dans ce pays et en exerçant des pressions en vue d'obtenir des changements.

Andreï Sakharov incarne la lutte acharnée en faveur de la liberté et de la dignité humaine, a déclaré le premier ministre Brian Mulroney lors de sa rencontre avec l'éminent physicien.

Les droits de la personne et le développement international

Dans de nombreux pays du tiers monde, le développement socio-économique et les droits de la personne vont de pair. D'une part, les progrès de l'économie créent les conditions favorables à un plus grand respect des droits de la personne. D'autre part, le respect de ces droits établit, réciproquement, les fondements d'un développement socio-économique durable.

L'aide au développement, qu'elle provienne d'organismes gouvernementaux comme l'Agence canadienne de développement international, ou de partenaires au développement comme les organisations non gouvernementales et les mouvements de défense des droits de la personne, est une importante composante de la présence canadienne dans les pays du tiers monde.

Lorsqu'elle est bien dirigée, l'aide peut contribuer de façon notable à la cause du développement et des droits de la personne. L'ACDI met en application une nouvelle stratégie d'aide conçue pour atteindre cet objectif.

Cette stratégie a pour but de veiller à ce que les fonds canadiens ne servent pas à légitimer un régime d'oppression, tout en aidant les victimes d'un tel régime. En période de grandes difficultés, — lors d'une grave famine, d'une épidémie ou d'une guerre civile — la population des pays en développement recevra une aide humanitaire d'urgence, sans qu'il soit tenu compte du dossier de leur gouvernement en matière de droits de la personne. L'assurance que l'aide canadienne atteindra les personnes auxquelles elle est destinée sera le facteur déterminant les voies utilisées

pour dispenser l'aide canadienne et le niveau d'aide à accorder. Dans certains cas, l'aide sera acheminée par des organisations communautaires non gouvernementales qui peuvent veiller à ce qu'elle parvienne à ceux qui en ont le plus besoin.

Lorsque c'est possible, l'ACDI apporte un soutien particulier aux groupes non gouvernementaux qui oeuvrent pour la promotion des droits de la personne et pour une éducation progressiste dans les pays en développement. Cette forme d'aide est particulièrement importante dans les pays qui connaissent de graves difficultés économiques et sociales entraînant une pression plus grande sur les droits et les libertés de la personne.

Le Centre international des droits de la personne

Le Canada crée actuellement un nouvel organisme, le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique qui viendra compléter le travail de l'ACDI. Au moyen de programmes de formation, de services consultatifs et d'autres projets, le Centre facilitera la collaboration entre le Canada et les autres pays pour mettre en place des institutions démocratiques et des organismes de promotion des droits individuels.

Il recevra des subventions du gouvernement canadien et sera dirigé par un conseil d'administration comprenant trois ressortissants de pays en développement, donnant au Canada l'occasion de partager son expérience sur le plan des droits de la personne, et de contribuer à bâtir les institutions aptes à promouvoir et protéger ces droits durant les années à venir.



Photo: Bill McCarthy